

## **Questions – Marcel Chassagnard – Actionnaire ( pour AG du 11/07/24)**

### **1) Pourquoi ne précisez-vous pas la date de détachement du dividende**

La date du versement est donnée « au plus tard » pour plus de souplesse.

Le dividende est généralement versé à fin juillet ( juste après l'Assemblée Générale)

### **2) Envisagez-vous la création d'un CCAI (Comité consultatif des actionnaires individuels) ?**

Laurent-Perrier est un groupe familial.

Les actionnaires majoritaires sont présents à l'Assemblée Générale.

Nous préférons privilégier les contacts directs au moment des assemblées.

Bien entendu, tout au long de l'année, Laurent-Perrier reste ouvert au dialogue avec ses actionnaires, si les sujets bien sûr ne portent pas sur des éléments non publics.

### **3) Pourquoi pas la possibilité de remployer le dividende en actions nouvelles, histoire de fidéliser l'actionnaire tout en lui évitant des frais pour investir ces revenus ?**

Le paiement de dividende en actions à un effet dilutif sur le bénéfice par action

### **4) Si suppression du DPS (droit préférentiel de souscription) , merci de confirmer que l'option du délai de priorité est un principe incontournable, équité oblige.**

Le délai de priorité est prévu dans la résolution prévoyant la possibilité d'une augmentation de capital par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription. Dans ce cas, le Directoire a la possibilité de conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité.

Néanmoins, à court terme, la Société n'a pas envisagé d'opération d'augmentation de capital.